



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## Dernières Nouvelles d'Alsace : un accord droit d'auteur signé

Après négociations, la CFDT et le SNJ ont signé, vendredi 25 avril, un accord sur les droits d'auteurs qui comprend deux volets distincts, mettant ainsi fin à une situation «de non droit».

Le **premier volet** concerne les publications et republications dans les Dernières Nouvelles d'Alsace (papier + web), ainsi que les suppléments et hors-série des DNA. Tous les journalistes le toucheront automatiquement avec le salaire de juin. La somme était de 150 € jusqu'à présent. Elle sera dorénavant de 250 €. C'est le seul changement par rapport à l'accord du 9 avril 1999 et des avenants du 3 juin 2003 et du 4 novembre 2004 qu'il remplace.

Le **second volet** concerne les contributions journalistiques qui paraissent dans tous les autres journaux du Crédit Mutuel. **Ce volet est facultatif.** Les journalistes qui le signeront acceptent que leurs œuvres soient publiées dans ces journaux contre une rémunération annuelle de 300 €. Ceux qui ne signent pas ne toucheront pas cette somme.

**CDD et pigistes** n'ont pas été oubliés : les premiers sont pleinement inclus dans l'accord avec le même régime que les CDD ; les seconds, qui touchaient «royalement» 12 € de droits d'auteur par an, quel que soit le montant de leurs piges, toucheront désormais 4% de leur rémunération annuelle, avec un plafond de 550 €, ce qui les ramènent au même régime que les autres journalistes salariés des DNA.

«**Cet accord a ses forces et ses faiblesses**, c'est le lot de tout compromis», indiquent CFDT et SNJ. «Nous l'avons voulu pour **mettre fin à une situation illégale** que nous dénonçons, avec vous, depuis 2008 : le pillage d'articles et photos exploités dans d'autres journaux du Crédit mutuel, le tout sans rémunération et parfois sous la pression (...) Nous avons décidé de le signer pour **redonner un cadre légal aux droits d'auteurs**. Désormais, chacun aura librement le choix et la situation est claire. Nous avons souhaité que le droit moral de chacun soit respecté et qu'une rémunération correcte soit proposée.»

Dans une **communication sous forme de "questions - réponses"**, les syndicats s'adressent aux journalistes, afin que ceux-ci puissent prendre leur décision d'adhérer ou pas au système en toute connaissance de cause :

- **300 €, ce n'est pas beaucoup pour donner tous mes articles.**

C'est exact et nous demandions d'ailleurs bien plus. Premièrement, il faut savoir que l'accord étant collectif, le principe de solidarité joue : les journalistes du bureau parisien qui donnent tous les jours leurs articles toucheront autant qu'un secrétaire de rédaction moins directement concerné. Deuxièmement, cette somme, qui a été arbitrée au terme de deux auditions de vos élus et de la direction par la CDAJ à Paris, a été modérée au regard du contexte économique de la presse en général et des DNA en particulier.

- **C'est la porte ouverte à l'uniformisation de l'information.**

En partie, c'est vrai. Mais ce processus est déjà à l'œuvre dans les journaux du Crédit Mutuel dans le but de faire des économies. Cela ne nous fait pas plaisir, nous ne pouvons que le regretter d'un point de vue éditorial et éthique mais nous n'avons pas les moyens de nous y opposer.

- **C'est la fusion avec L'Alsace.**

Cet accord encadre et rémunère des pratiques déjà en vigueur. La mutualisation à Saint-Louis n'a pas attendu cet accord, pas plus que la fusion des cahiers IG de deux journaux. Sur de grands événements sportifs comme sur des sujets régionaux, les DNA ont aussi déjà repris des articles de L'Alsace, ou l'inverse. Alors oui, demain avec cet accord, les journalistes seront plus nombreux à mutualiser. Mais si c'est le souhait d'une majorité, nous pensons qu'il faut le respecter. Surtout, ce n'est pas cet accord qui régit l'harmonisation des contenus entre les DNA et L'Alsace mais l'Autorité de la concurrence, une haute instance d'Etat indépendante et souveraine. Il faut savoir que le Crédit Mutuel a pris des engagements devant elle jusqu'en juillet 2016 concernant l'harmonisation des contenus avec L'Alsace. S'ils ne sont pas respectés, la banque s'expose à une lourde amende.

**La CFDT et le SNJ restent attachés au respect de ces engagements et le feront savoir à l'Autorité de la concurrence pour éviter tout malentendu. Pour que ce volet facultatif s'applique, il faudra que 50 % des journalistes DNA titulaires +1 valident individuellement cette clause de partage avec les sept autres journaux.**

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI ( <a href="http://www.odi.media/">http://www.odi.media/</a> )	Conférence nationale des métiers du journalisme ( <a href="http://www.cnmj.fr/presentation/">http://www.cnmj.fr/presentation/</a> )
Ass° de préfiguration des conseils de presse ( <a href="http://apcp.unblog.fr/">http://apcp.unblog.fr/</a> )	Les Assises du journalisme ( <a href="http://www.journalisme.com/">http://www.journalisme.com/</a> )
International IFJ ( <a href="http://www.ifj.org/">http://www.ifj.org/</a> )	Fédération européenne des journalistes ( <a href="http://europeanjournalists.org/fr/">http://europeanjournalists.org/fr/</a> )
Reporters Sans Frontières ( <a href="https://rsf.org/fr">https://rsf.org/fr</a> )	Mentions légales site internet (/mentions- l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)  
CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)  
CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)  
France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)  
Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)  
Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)  
Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)  
Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

## Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)